

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1296

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

484 917 133 RCS Saint-Malo.

CAC +.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 40040.00 EUR.

Adresse : 33, Rue Guillaume Onfroy, 35400 Saint-Malo.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique le 22 décembre 2021, la société ICEA AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 100 002 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MALO (35400) – 33 rue Guillaume Onfroy et qui est immatriculée au R.C.S. de SAINT-MALO sous le numéro 487 907 867 et la société CAC +, société par actions simplifiée au capital de 40 040 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MALO (35400) – 33 rue Guillaume Onfroy et qui est immatriculée au R.C.S. de SAINT-MALO sous le numéro 484 917 133, ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société CAC + par la société ICEA AUDIT. Aux termes dudit projet, la société absorbée apporterait à la société absorbante l'ensemble de ses éléments d'actif évalués à 219 545 euros, moyennant la prise en charge de son passif évalué à 33 297 euros, soit un actif net apporté de 186 248 euros. Du fait de la détention par la société absorbante de la totalité du capital de la société absorbée, il n'a pas été établi de rapport d'échange et la fusion se réaliserait sans augmentation de capital. La fusion se traduirait par l'annulation de la participation de la société ICEA AUDIT dans la société CAC + et par la constatation d'un mali de fusion de 258 317 euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er juillet 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société absorbante. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO le 23 décembre 2021 au nom de la société ICEA AUDIT, absorbante, et au nom de la société CAC +, absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.